

Le mot du maire délégué

La nouvelle année est pour moi un moment privilégié qui me permet de vous adresser en mon nom et au nom du conseil communal, tous mes vœux de bonheur et de prospérité pour vous et votre famille.

Le projet de réhabilitation de la mairie se concrétise: les travaux ont commencé le 2 janvier et je tiens à remercier le conseil municipal de Valdallière de leur accord pour la réalisation de celui-ci.

Nous n'avons plus d'employé communal, mais nos travaux d'espace vert sont réalisés par une entreprise; pour les autres travaux nous sollicitons les employés communaux de Valdallière

La mairie est actuellement transférée à l'ancienne salle Raymond Dommergue derrière la mairie (pendant la durée des travaux). Ce bâtiment sera mis en vente courant 2018, les frais de remise aux normes étant trop onéreux.

J'œuvrerai jusqu'à la fin de mon mandat pour que vous, « Theilleuls », viviez dans un village vivant et dynamique.

Le Maire délégué Rolande BLIN

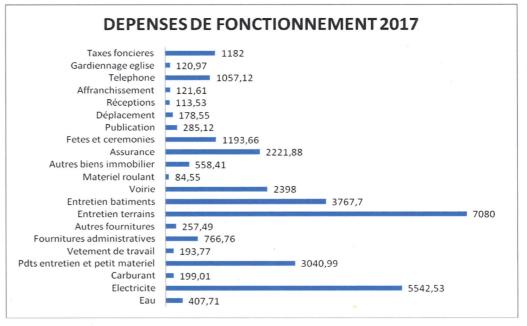


LES REALISATIONS DANS LA COMMUNE

- Débernage de la Route du Pont de la Lande au Vieux Theil
- Réfection de la route de Vaumousse
- Mise hors d'eau de la toiture de l'abri-bus Réalisée par nos deux adjoints délégués Frédéric CALBRIS et Nicolas PIAYAKOFF
- Prochaine mise en vente du bâtiment communal situé derrière l'église (1ier semestre 2018)

LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

Il a été alloué une dotation de fonctionnement de 32250€ pour 2017. Les dépenses au 31/12/2017 se sont élévées à 30771,36€



DES ÉQUIPES DYNAMIQUES POUR UN VILLAGE ANIMÉ



LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ 2017

Le 22 janvier: 51 personnes se sont rassemblées à la salle des fêtes pour les vœux du Maire et déguster la galette des



Le 11 février Concours de belote Le 4 et 5 mars Festival « Fais moi rire » 23 avril Entrecôte frite



17 juin Nomination de la salle des fêtes en mémoire de Monsieur Raymond Dommergue.

En présence de Madame Dommergue, Monsieur Roca, maire de Valdallière et le conseil communal du Theil Bocage



Tout au long de l'année le club des Aînés se réunit le jeudi tous les quinze jours

Le 8 mai: hommage aux morts pour la France du Theil Bocage



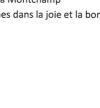




8 Octobre Repas des Ainés Nos doyens Raymond POUPINEL et Daniel BOREL



14 octobre Choucroute à Montchamp 195 personnes dans la joie et la bonne humeur





4 Novembre

Assemblée générale de l'association Le Theil CSF Le bureau reste inchangé

Nous sommes à la recherche de nouveaux membres

Venez nous rejoindre!













27 août

15ieme méchoui 171 personnes







Aujourd'hui



Demain

Une nouvelle entrée avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite



11 Novembre Commémoration de l'armistice 14-18





26 novembre Illuminations du Bourg 25 bénévoles pour participer à la mise en place des décorations de Noël





3 Décembre



Noël des enfants Confection d'une guirlande de Noël avant l'arrivée du Père Noël

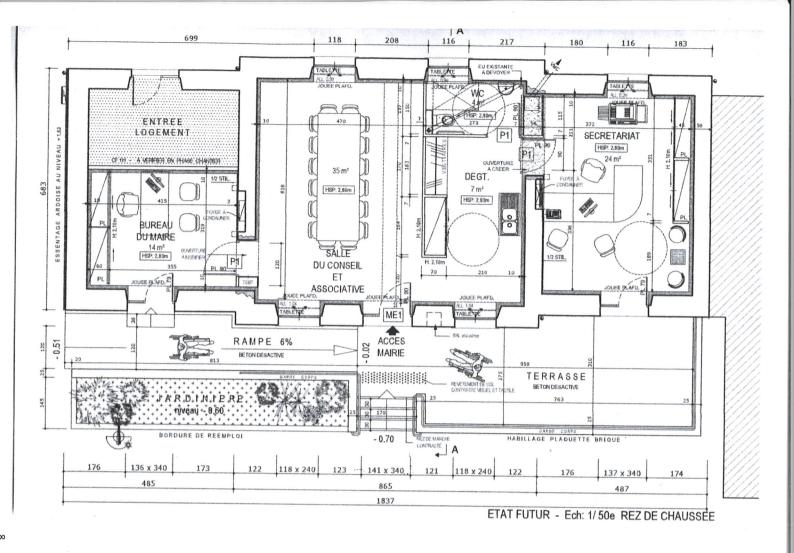


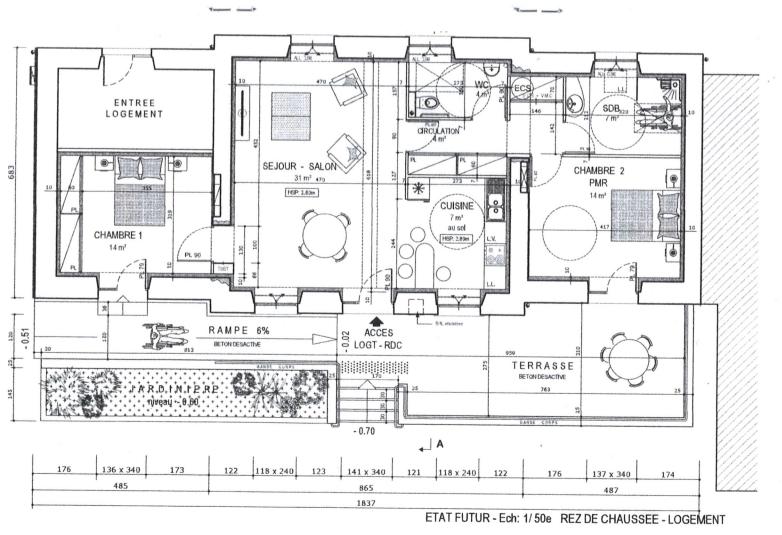
27 décembre

Remise des prix concernant le concours des villes et villages illuminés.

Notre commune déléguée a reçu le sapin d'or 2017 pour « les Entrées de Villages ainsi que le 2iem prix dans la catégorie Challenger







LE DEBUT DES TRAVAUX A LA MAIRIE

Début janvier, les premiers coups de pelle



Local archives qui de viendra bureau du maire

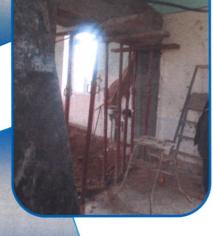




Ouverture sur l'école

Retrait de la cheminée





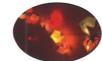




10







UNE GUIRLANDE LUMINEUSE EN ORIGAMI



Fourniture: Papier de couleur et une guirlande lumineuse à LED

- Prenez un carré de papier de couleur. Marquez (pliez et dépliez) les diagonales du carré.
- 2. Vous obtenez ceci. Retournez la figure.
- 3. Marquez (pliez et dépliez) les médianes du carré.



- 4. Faites pivoter la figure de 45 degrés.
- 5. Vous obtenez ceci.
- 6. Saisissez la figure par les pointes des côtés.
- 7. Regroupez là sur elle-même en vous servant du volume créé par les plis marqués aux étapes précédentes.



- 7. Aplatissez le triange formé.
- 8. Pliez les pointes des côtés selon les pointillés.
- 9. Vous obtenez ceci. Retournez la figure.



- 10. Pliez les pointes des côtés selon les pointillés.
- 11. Pliez les pointes des côtés vers le centre de la figure, selon les pointillés.
- 12. Vous obtenez ceci. Retournez la figure.



- 13. Pliez les pointes des côtés vers le centre de la figure, selon les pointillés.
- 14. Pliez la pointe en haut à gauche vers le centre de la figure, selon les pointillés.
- 15. Vous obtenez ceci.
- 16. Ouvrez légèrement le bord de la figure.
- 17. Repliez comme indiqué.
- 18. Et glissez à l'intérieur de la partie de gauche.
- 19. Répétez les étapes 14 à 18 du côté droit de la figure.



- 20. Retournez la figure et répétez l'étape 14 à 19 de ce côté-ci
- 21. Ecartez légèrement la figure et glissez une pointe dans le bout. Puis soufflez dans ce petit trou pour gonfler le cube
- 22. Glisser l'ampoule LED dans l'ouverture

Faire autant de cubes que d'ampoules.La guirlande est terminée ! Il ne vous reste plus qu'à la brancher pour qu'elle diffuse sa lumière douce et colorée.

Bravo à notre conseillère municipale Delphine GUIDONI toujours pleine d'idées lumineuses!!

LES INFORMATIONS LOCALES ET PRATIQUES

MAIRIE ANNEXE DE LE THEIL BOCAGE :

02 31 68 53 05 mairie.letheilbocage@wanadoo.fr Permanence le lundi et vendredi de 16h00 à 18h00

Hors permanence

Rolande BLIN maire délégué est disponible au 02 31 67 26 79 ou au 06 15 15 32 80 Frédéric CALBRIS 1^{ier} adjoint délégué au 06 30 79 77 40 Nicolas PIATAKOFF 2^{ieme} adjoint délégué au 06 73 47 28 07

❖ SITE INTERNET DE VALDALLIERE

Vous pouvez consulter le site Valdallière .fr où vous trouverez de nombreuses informations sur les communes historiques, les écoles et les différents services

ORDURES MENAGERES

Les camions de ramassages passent le jeudi en fin de matinée, début d'après-midi

Nous vous rappelons que les sacs d'ordures ménagères contenant du verre ne sont pas ramassés

Les sacs refusés sont marqués d'une étiquette rouge indiquant le motif du refus

Des containers à verre et à carton sont disponibles près de la salle des fêtes

DECHETTERIE DE PIERRES

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14 h 00 à 17 h 45 Le vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 17 h 45 Le samedi de 9 h 00 à 12 h 45 et de 13h45 à 17 h 45

SERVICE DE L'EAU – SYNDICAT DES BRUYERES

2 Place de la mairie BP 15 Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE 02 31 09 04 54 accueil@souleuvreenbocage.fr

COMPETENCE SCOLAIRE

Assurée par la Commune de Valdallière 7 rue des Ecoles Vassy 14410 VALDALLIERE 02 31 66 23 90 scolaire@valdalliere.fr

SORTIE DE TERRITOIRE

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire et du livret de famille si l'enfant ne porte pas le mêm nom que la personne signataire

Le formulaire est disponible en mairie ou en ligne « service public.fr »

CARTE D'IDENTITÉ

Désormais démarche en mairie de Vire : 02 31 66 60 00

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires

- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- <u>Justificatif de domicile</u>: original + photocopie (pour les mineurs: justificatif des parents et photocopie de la carte d'identité du signataire de la demande)
- Acte original de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale): excepté si la carte est périmée depuis moins de deux ans ou si vous possèdez un passeport valide ou périmé de moins de deux ans

Toute nouvelle carte d'identité d'une personne majeure est aujourd'hui valable 15 ans, celle d'un enfant mineur reste est valable 10 ans.

PASSEPORT

Pour l'établissement de votre passeport, vous pouvez vous rendre à la mairie de Vire, de Condé sur Noireau, d'Aunay sur Odon ou de Flers

Les pièces justificatives à fournir sont les mêmes que pour la carte d'identité plus un timbre fiscal de 86€ pour un passeport pour majeur, 42€ pour un passeport pour mineur de 15 à 17 ans, de 17e de zéro à 14 ans

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune français doit se faire recenser entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Il doit se présenter en mairie avec **une pièce d'identité** justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et **le livret de famille à jour**

ELAGAGE DES HAIES

En application de l'article 673 du Code Civil, nous vous rappelons que les haies en bordure de voie communale doivent être coupées à l'aplomb de la limite de propriété afin de garantir la sécurité et la commodité du passage. Le maire peut faire procéder à cet élégage à la place du propriétaire pour mettre fin au débordement des haies dépassant sur la voie publique. Les frais seront alors exclusivement à la charge du propriétaire. (ArticleL2212-2-2 du Code Générale des Collectivités territoriales)

NUISIBLES

Pour lutter contre la prolifération de nuisibles (ragondins - renards - blaireaux....) vous pouvez contacter Monsieur BRU au 06 13 93 35 01, piégeur agréé.

ADMR

Noëlle BRU, référente ADMR se tient à votre disposition au 06 13 93 35 01 pour vous apporter son aide à l'élaboration des dossiers d'aide sociale (aide-ménagère, maison de retraite....)

LES ASSOCIATIONS

- ♦ Les Anciens Combattants : Contact Gérard CORNU Président
- Le Club de la 3^{ieme} Jeunesse :
 Président Denis LESAGE joignable au 02 31 67 87 73

 Rencontre tous les 15 jours le jeudi après-midi à la salle Raymond Dommergue
- Le Theil CSF Culture Sport et Fêtes
 Présidente : Gaby EVERS joignable au 06 50 25 25 11 ou par mail letheilcsf@orange.fr
 Le Theil CSF organise différentes manifestations

LA SALLE DES FETES

La salle polyvalente peut accueillir une centaine de personnes pour vos réceptions, repas familiaux et autres manifestations. Elle est disponible selon un calendrier de réservations.

Les tarifs 2018 sont les suivants :

Location week-end (du vendredi 17h30 au lundi 11h00)

Habitants de Valdallière : 110€

Habitants hors Valdallière : 140€

Location journée (sauf week-end) pour réunion : 50€

Couvert : 0.80€

Thermies : 0.20€/Kwh

Arrhes demandées :

50€

Caution

100€

Pour toute information complémentaire, s'adresser à Rolande BLIN La salle étant très demandée, merci d'anticiper vos réservations.

Nous pouvons mettre à votre disposition un barnum Appartenant à l'association Le Theil CSF

(fermé sur les côtés)

Location 50€



ETAT CIVIL



Naissances: Toutes nos félicitations aux heureux parents de

Morgane Manon Mayleen BOGÉ le 14 mai 2017

Henri VANDAMME le 25 octobre 2017

Mariage: Tous nos vœux de bonheur à

René André BONNE et Simonne Juliette MOULIN

Le 28 janvier 2017

Décès: Nos condoléances aux familles de

Yvette Thérèse Odette PORQUET

le 22 janvier 2017

Yvette Marguerite Christiane CHRETIEN

le 05 mai 2017

AGENDA 2018

07 Janvier 2018 Démontage des illuminations le matin à 10 heures

Vœux du maire et Galette des Rois à 14h30 à la salle Raymond

Dommergue

10 Février 2018 Concours de Belote à la salle Raymond Dommergue

22 Avril 2018 Entrecôte-frites à la salle Raymond Dommergue

08 Mai 2018 Commémoration

26 Aout 2018 Méchoui

07 Octobre 2018 Repas des Aînés

20 Octobre 2018 Choucroute à la salle de Montchamp

11 Novembre 2018 Commémoration

25 Novembre 2018 Illuminations du bourg

09 Décembre 2018 Noël des Enfants

